

Investir dans les cégeps :

Se donner les moyens
de former et d'innover
pour la réussite du
Québec

Mémoire déposé dans le cadre
des consultations prébudgétaires
2026-2027 du ministère des
Finances du Québec

Les cégeps en bref



48
cégeps

et **105 sites**
de formation sur l'ensemble
du territoire québécois
(formations préuniversitaire et technique)



Une offre de services de **formation continue**
aux adultes et **aux entreprises**

dans toutes les régions permettant d'assurer le
perfectionnement, la spécialisation et la
requalification de la main-d'œuvre

Plus de

213 000
étudiantes et étudiants

à l'enseignement régulier et à la formation continue



5

écoles
nationales

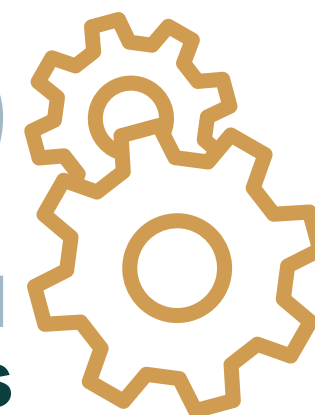
chacune spécialisée
dans un domaine exclusif



Plus de

12
milliards

de dollars de retombées
économiques annuelles¹



Près de

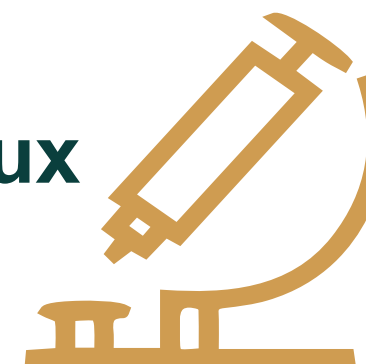
50 000
diplômes d'études

collégiales décernés annuellement,
y compris à la formation continue

55

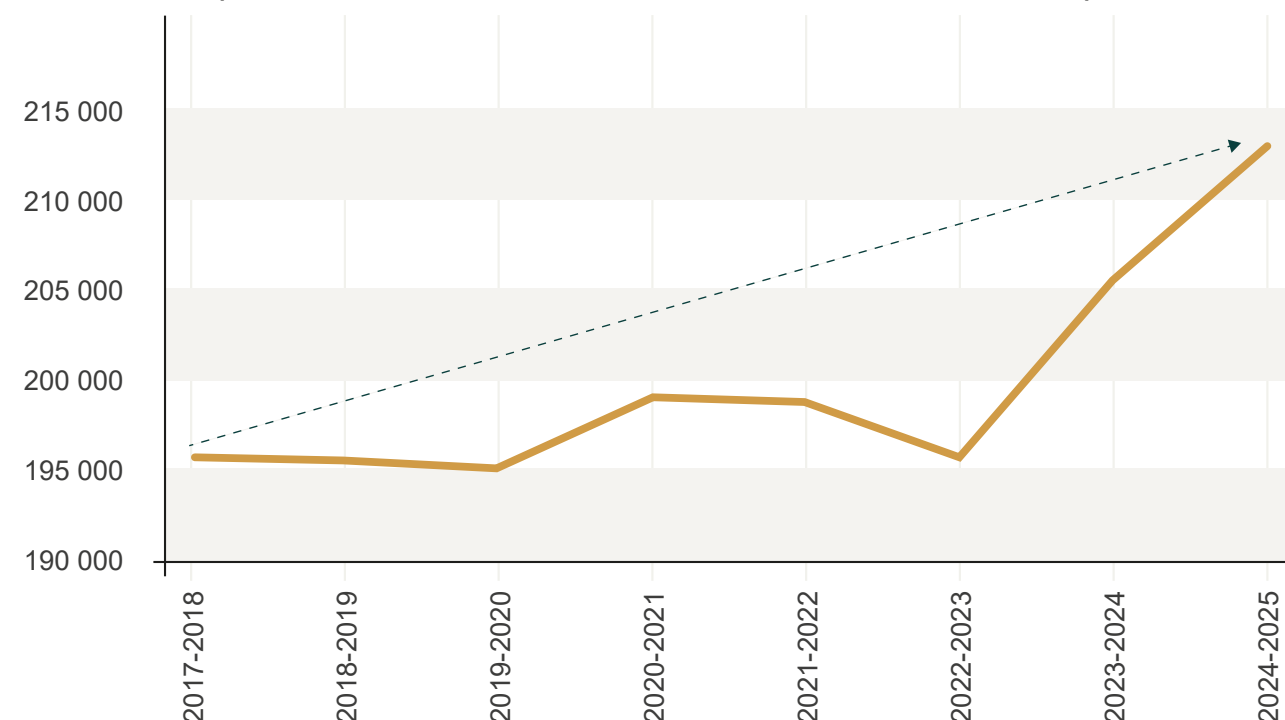
centres
collégiaux

de transfert
de technologie
(CCTT) affiliés

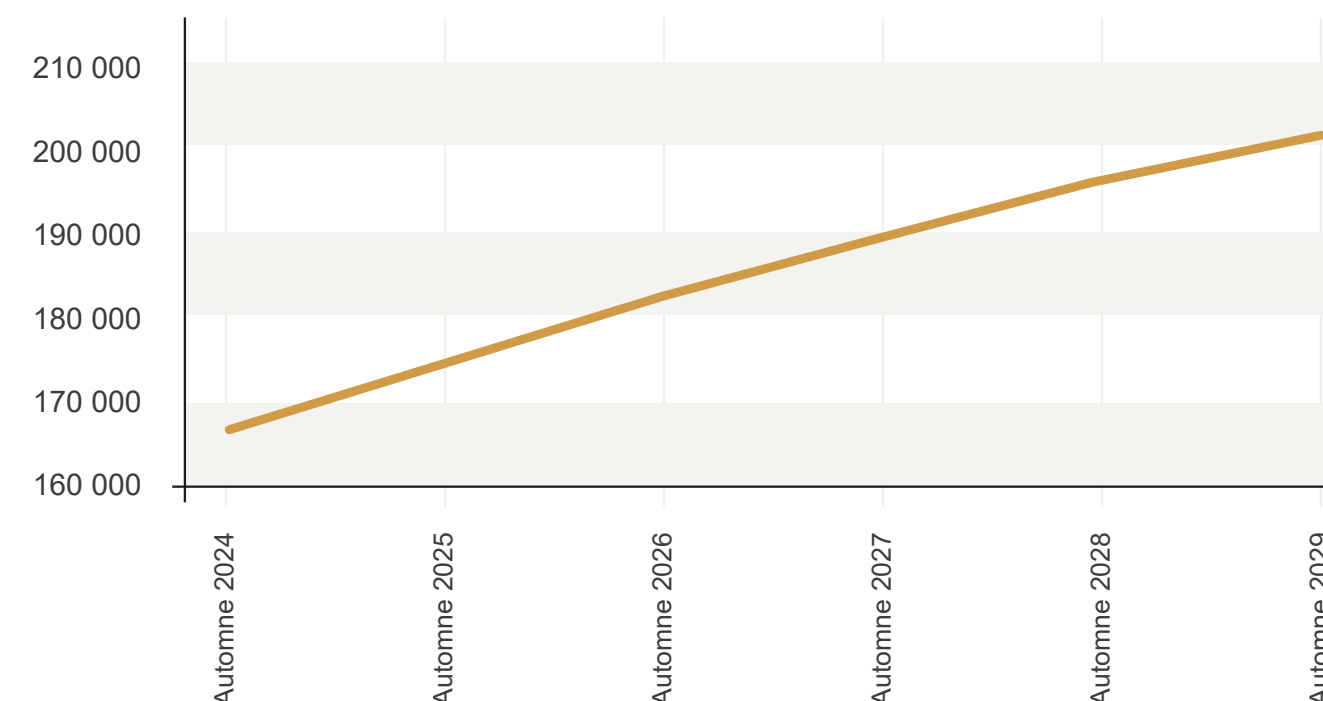


Le réseau collégial public : acteur clé dans le développement économique, social et culturel du Québec.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF ÉTUDIANT DANS LES CÉGEPS
(ENSEIGNEMENT RÉGULIER ET FORMATION CONTINUE)²



PRÉVISION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS INSCRITS DANS
LES CÉGEPS À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN³



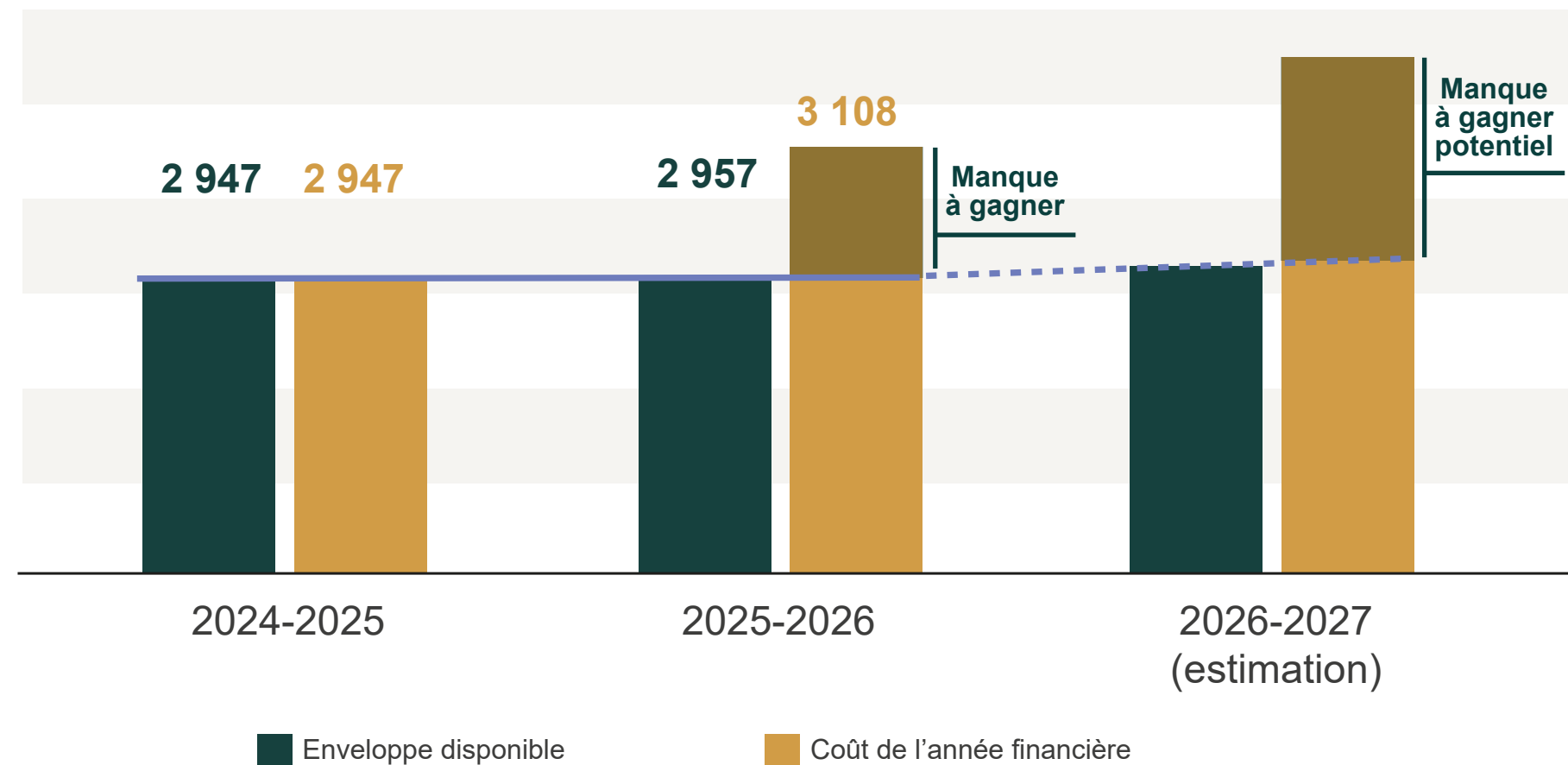
- L'effectif étudiant poursuit sa tendance à la hausse, avec une augmentation globale de 9 % pour l'enseignement régulier et la formation continue depuis 2022-2023.
- Jamais autant d'étudiantes et d'étudiants n'ont fréquenté les cégeps depuis leur création il y a près de 60 ans.

- Selon les dernières prévisions du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), la population étudiante connaîtra **une croissance de plus de 30 000 personnes** à l'enseignement régulier entre l'automne 2024 et l'automne 2029, soit **une hausse de 18 % en 5 ans**.
- Sur un horizon de 10 ans, la croissance est évaluée à 31 %.
- Les cégeps sont prêts à faire encore davantage pour le Québec, mais ils doivent avoir les moyens nécessaires pour accomplir pleinement leur mission.

Les projections indiquent que le nombre de personnes étudiantes à temps plein à l'enseignement régulier dans les cégeps augmentera de plus de 7 000 personnes à l'automne 2026 par rapport à l'année précédente. Sachant que le financement attribué par le MES est d'environ 15 200 \$ par étudiant, le réseau collégial public nécessiterait plus de 106 M\$.

- Malgré une légère hausse du financement accordé au réseau collégial, celle-ci n'a pas permis de répondre à l'ensemble des besoins pour l'année financière 2025-2026, laissant ainsi les cégeps avec un manque à gagner historique de 151 M\$.
- En raison des coûts relatifs à la rémunération du personnel et de la croissance importante de la population étudiante pour l'année à venir, un autre important manque à gagner est à prévoir si la hausse du financement accordée au réseau collégial suit la même tendance en 2026-2027.
- Malgré une augmentation de la population étudiante, le réseau collégial fait face à un environnement de compressions budgétaires et de contraintes administratives, freinant sa capacité d'action à répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants.
 - Le gel du recrutement applicable à une partie du personnel
 - Le plafonnement des heures rémunérées
 - Le plafonnement des dépenses au fonds d'investissement (niveaux d'investissement)
 - La multiplication des redditions de comptes

FINANCEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC (EN M\$)⁴



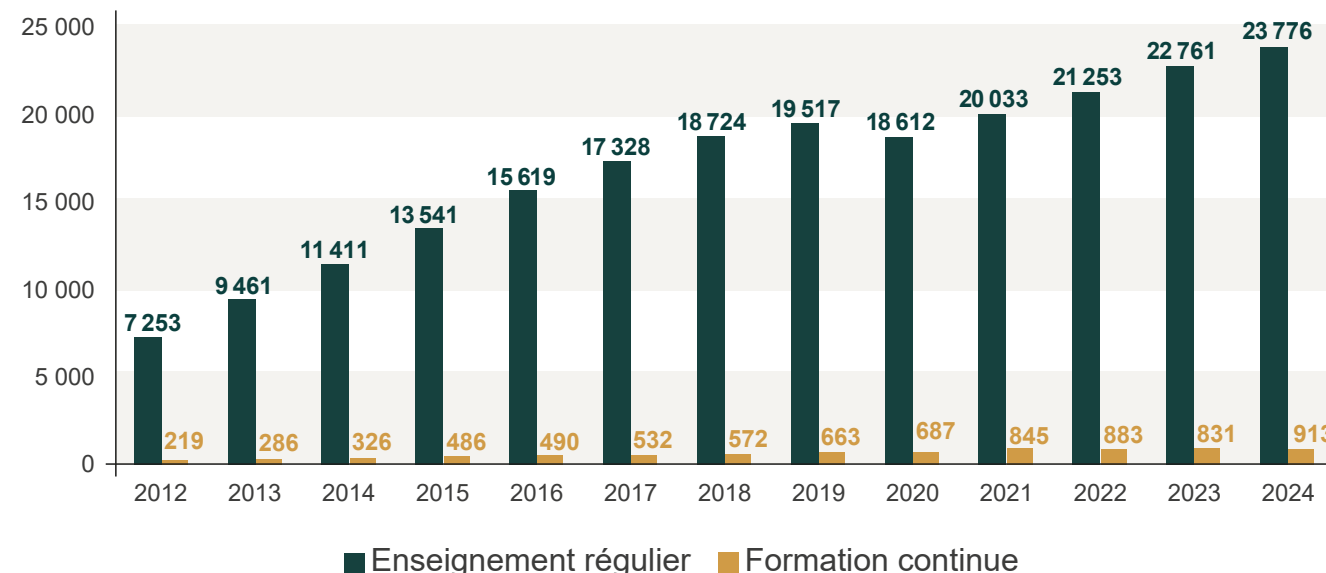
- En plus des compressions budgétaires majeures imposées au réseau collégial, les contraintes administratives actuelles ne permettent pas de déployer l'ensemble du financement déjà attribué aux cégeps.
- Ainsi, la capacité du réseau collégial à mettre en œuvre les ressources adéquates et à offrir aux étudiantes et étudiants le soutien nécessaire à leur réussite est compromise.

Des efforts à poursuivre pour améliorer la réussite étudiante⁵

- Taux global de réinscription au troisième trimestre d'études collégiales
 - **Cible du MES en 2024-2025: 82,7 %**
 - **Résultat : 85,7 %**
- Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales, deux ans après la durée prévue du programme initial, en formation préuniversitaire
 - **Cible du MES en 2024-2025: 72,1 %**
 - **Résultat : 70 %**
- Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales, deux ans après la durée prévue du programme initial, en formation technique
 - **Cible du MES en 2024-2025: 61,1 %**
 - **Résultat : 59 %**
- Bien que l'effet des plans d'action déployés depuis 2021-2022 se fera davantage ressentir dans les années à venir, notamment à travers le taux de diplomation, une hausse du taux de réinscription des plus récentes cohortes constitue un signe encourageant.
- Des investissements importants en matière de persévérance et de réussite sont nécessaires afin que le taux de diplomation atteigne les cibles fixées par le MES.

Une population étudiante diversifiée

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP⁶



- L'effectif étudiant en situation de handicap poursuit sa croissance, autant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, avec une croissance globale de 230 % entre 2012 et 2024.
- La population étudiante est plus diversifiée que jamais, notamment avec la croissance du nombre de personnes étudiantes en situation de handicap et à besoins particuliers, d'étudiantes et d'étudiants internationaux, de personnes étudiantes autochtones, etc.

Des étudiantes et étudiants en situation de précarité

- Près d'une personne étudiante sur deux (44 %) vit une forme d'insécurité alimentaire, selon une étude réalisée entre 2023 et 2025⁷.
- En 2023, le loyer moyen des appartements de deux chambres a augmenté de 7,7 % dans les régions du Québec de 10 000 personnes et plus par rapport à 2022, avec un taux d'inoccupation de 1,3 %⁸.
- Les parents aux études forment le sous-groupe qui bénéficie le plus des différentes formes d'aide offertes par les cégeps et deux tiers des répondantes et des répondants estiment que le nombre de demandes de soutien reçues en raison d'un besoin financier a augmenté au cours de la dernière année⁹.

Objectifs

- Offrir un soutien adapté à la diversité des réalités, des besoins et des profils de la population étudiante jeune et adulte.
- Assurer le maintien des initiatives découlant des plans d'action pour la réussite et la santé mentale étudiante en enseignement supérieur, et accroître leur portée.
- Poursuivre le déploiement d'initiatives porteuses telles que les services d'accueil ciblés, les bureaux de la réussite ou le tutorat en français.
- Favoriser une transition harmonieuse vers le collégial et soutenir la persévérance des étudiantes et étudiants.
- Accroître le soutien à l'amélioration des compétences langagières en français, essentielles à la réussite et à l'intégration, pour toutes les apprenantes et tous les apprenants, y compris celles et ceux engagés dans des démarches de rehaussement des compétences ou d'évolution professionnelle.
- Approfondir la connaissance du réseau collégial sur les besoins des étudiantes et étudiants, grâce à des données robustes et à jour, afin d'orienter les actions en faveur de la réussite.
- Assurer la persévérance aux études des personnes en situation de handicap et à besoins particuliers, et des personnes en situation de précarité financière, notamment celles qui ne disposent pas d'un soutien financier adéquat.

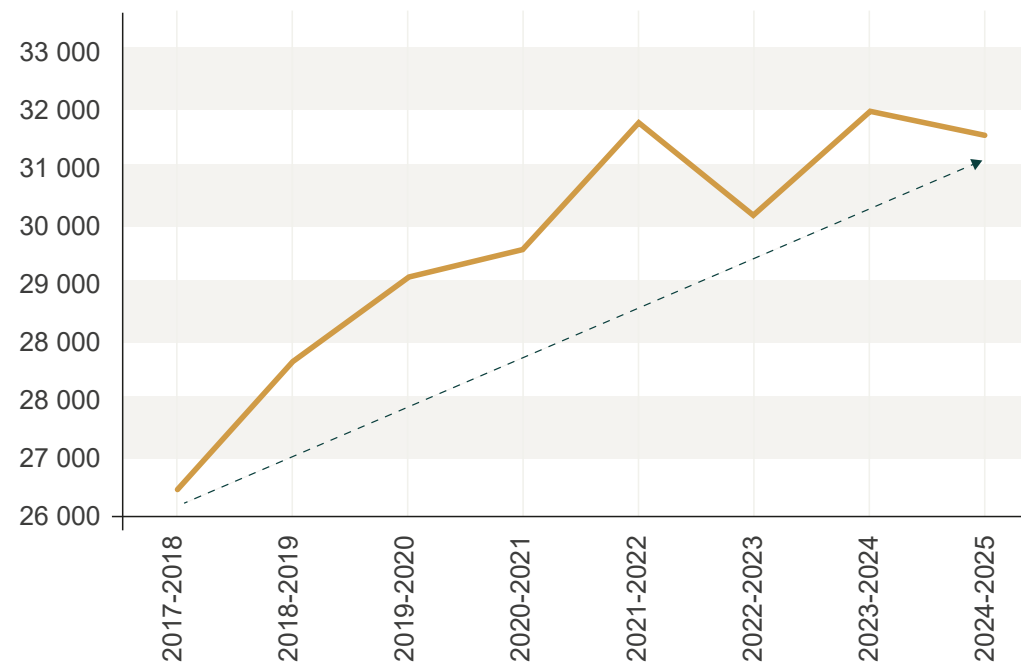
Mesures à déployer

- Rehausser les allocations des plans d'action pour la réussite et la santé mentale étudiante en enseignement supérieur et les pérenniser au-delà de 2025-2026.
- Financer adéquatement le soutien et l'accompagnement des personnes étudiantes en situation de handicap et à besoins particuliers.

Montant nécessaire : **40 M\$**

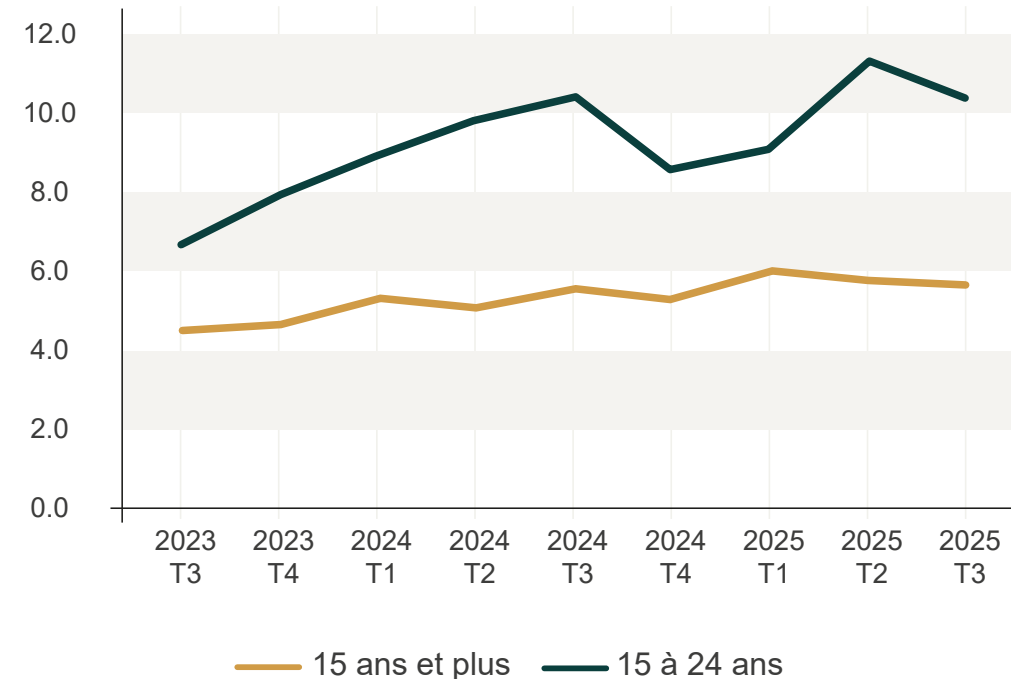
Se donner les moyens de soutenir le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre et la formation des travailleuses et des travailleurs

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF ÉTUDIANT À LA FORMATION CONTINUE DES CÉGEPs¹⁰



- Les cégeps sont plus que jamais au cœur de la formation continue et du rehaussement des compétences de la main-d'œuvre à l'échelle du Québec. L'effectif étudiant dans ce secteur a connu une croissance de 20 % en 7 ans.

TAUX DE CHÔMAGE AU QUÉBEC¹¹



- En deux ans, le taux de chômage des jeunes a bondi de 54 %, soit plus du double de la hausse observée chez les 15 ans et plus (+26 %), illustrant une fragilisation marquée de l'emploi des jeunes.
- Ce contexte de chômage élevé, surtout chez les jeunes, représente une occasion à saisir pour former et requalifier les personnes sans emploi.

- Au cours de la période 2024-2033, près de 1,4 million d'emplois seront comblés par des personnes actuellement absentes du marché du travail au Québec¹².
- Plus d'un emploi sur deux sera comblé par un jeune actuellement aux études, et près d'un sur quatre par une personne immigrante.
- L'adéquation entre les besoins des employeurs et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée sera névralgique.
- Environ 60 % des emplois au Canada sont susceptibles d'être transformés par l'intelligence artificielle. Contrairement aux précédentes vagues d'automatisation, cette transformation toucherait aussi les emplois hautement qualifiés¹³.

Objectifs

- Soutenir la productivité et accroître la résilience économique du Québec par la requalification rapide des travailleuses et des travailleurs face aux bouleversements du marché du travail.
- Favoriser l'agilité des cégeps pour anticiper l'évolution constante des besoins du marché du travail et y répondre rapidement.
- Renforcer le rôle stratégique des cégeps comme partenaires incontournables dans l'adaptation des compétences de la population québécoise aux besoins émergents, notamment par le biais du service aux entreprises.
- Soutenir le développement et l'offre de formations adaptées aux enjeux des entreprises et des régions, grâce à la proximité des cégeps avec leurs milieux locaux.

Mesure à déployer

- Assurer un financement récurrent et prévisible pour soutenir les programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) de tous les secteurs d'activité à travers le Québec.

Montant nécessaire : **25 M\$**

Partie intégrante de la mission d'un cégep, la recherche collégiale rayonne à travers plusieurs sphères d'action :

- 55 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), dont 9 en pratiques sociales. Ces 55 CCTT réalisent plus de 13 000 projets annuellement, dont 70 % en partenariat avec des PME.
- Plus de 30 unités de recherche.
- De la recherche autonome et collaborative intercollégiale et interordres menée par plus de 200 chercheuses et chercheurs issus du personnel collégial.
- De la recherche appliquée avec des PME locales et régionales.
- Des personnes étudiantes impliquées dans des projets de recherches technologiques et sociales.
- Plus de 500 personnes étudiantes en stage et en emploi dans les centres de recherche et les CCTT.
- Des parcours étudiants en recherche (parcours crédités et parfois rémunérés).
- Des clubs scientifiques pour la population étudiante, notamment en robotique, véhicules électriques, fusées et autres domaines technologiques.
- La recherche s'inscrit dans la mission de développement régional et communautaire des cégeps. Dans plusieurs régions, le cégep demeure la seule institution d'enseignement supérieur accessible aux entreprises et organismes.

- Dans un contexte économique marqué par des tensions commerciales et une incertitude accrue, les entreprises doivent renforcer leur capacité d'innovation et de développement de nouveaux marchés.
- Les cégeps, par leur recherche appliquée, contribuent directement à combler le déficit de productivité du Québec en soutenant l'innovation et l'optimisation des processus.
- Les cégeps sont des partenaires clés pour développer des solutions durables face aux changements climatiques.
- Le soutien aux activités de recherche est essentiel et complémentaire à la modernisation des infrastructures et des équipements de recherche inclus dans la quatrième section de ce mémoire.

« ... le Québec doit substantiellement augmenter le nombre de projets d'innovation issus de la recherche publique, et accélérer le transfert de leurs résultats vers le marché et la société dans des entreprises existantes, ou par la création de nouvelles entreprises »¹⁴.

Stratégie québécoise d'investissement en innovation 2022-2027

Objectifs

- Maintenir la capacité de recherche du réseau collégial dans un contexte de restrictions budgétaires et de croissance des coûts.
- Renforcer les liens socioéconomiques entre les cégeps et leurs milieux afin de maximiser les retombées locales et régionales de la recherche.
- Protéger les acquis du réseau collégial pour préserver son rôle clé dans la transformation économique et technologique du Québec.
- Assurer aux entreprises, particulièrement aux PME, un accès durable à l'expertise et à la capacité d'innovation des cégeps, essentielles à leur compétitivité et à leur survie.

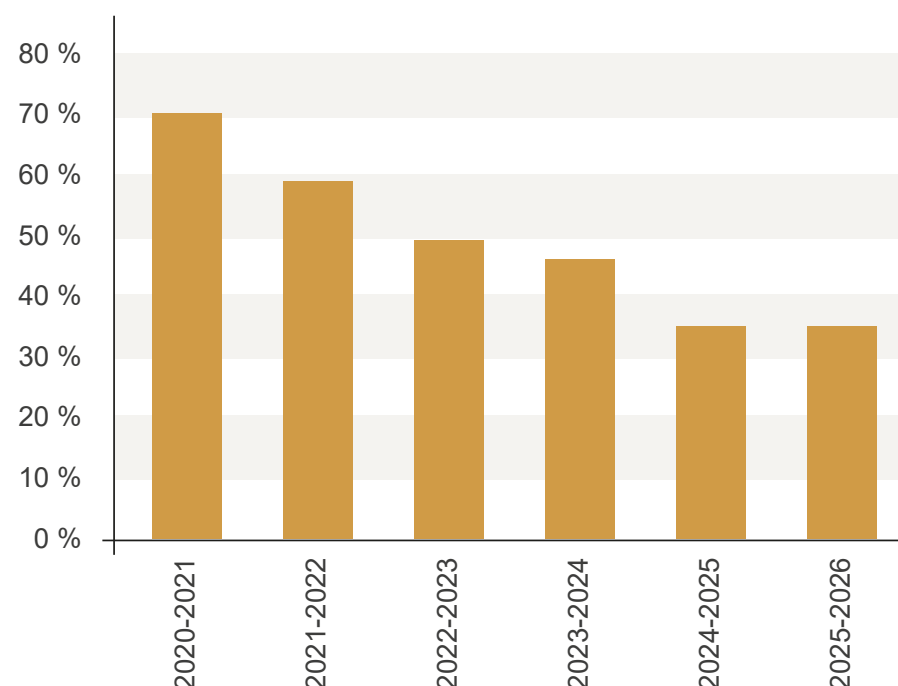
Mesures à déployer

- Bonifier le financement pour le soutien à la recherche et à l'innovation dans les cégeps.
- Rehausser les enveloppes dédiées au Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) et au Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART).

Montant nécessaire : **10 M\$**

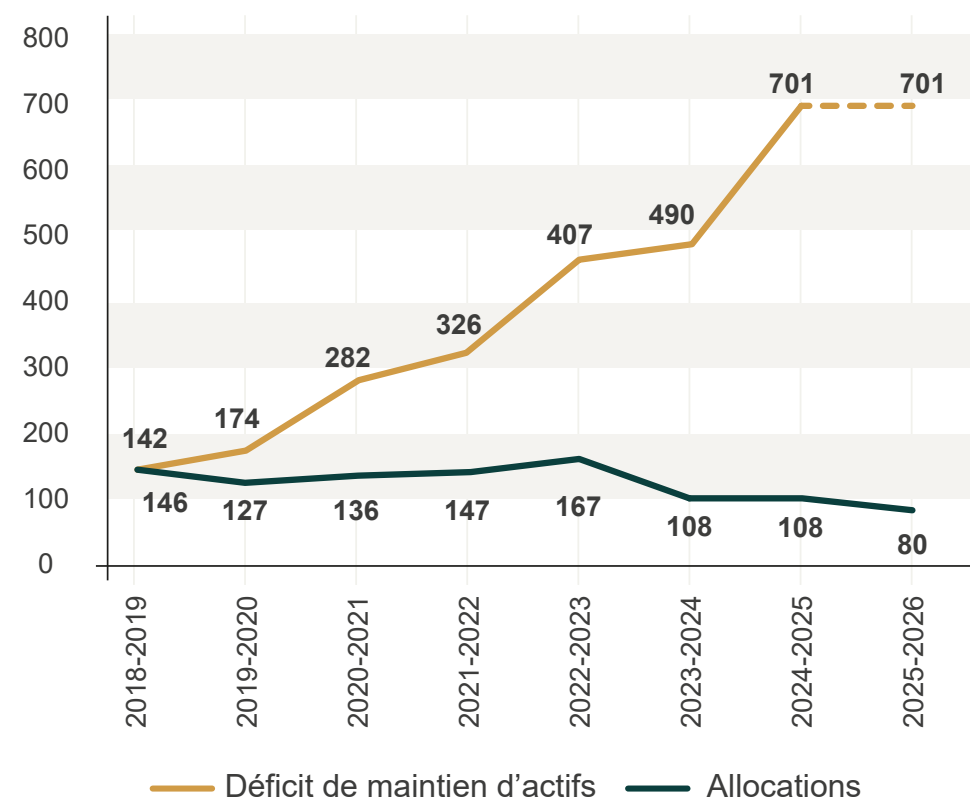
Se donner les moyens de milieux d'apprentissage modernes à la hauteur des ambitions du Québec

PROPORTION DU PARC IMMOBILIER EN BON ÉTAT
DANS LE RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC¹⁵



- Alors que le parc immobilier des cégeps a une valeur de remplacement d'environ 11 milliards de dollars, seulement 35 % des immeubles sont considérés en bon état¹⁵. Cette baisse représente une chute fulgurante de 50 % en seulement 4 ans.
- Le parc dédié aux équipements des cégeps, dont la valeur est estimée à environ 1,2 milliard de dollars¹⁶, est financé à une hauteur de seulement 40 % des investissements prévus par le modèle de financement. Ce taux était de 78 % en 2021-2022. L'absence d'investissements adéquats entraînera une détérioration progressive des équipements, à l'instar du parc immobilier.

DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS DU RÉSEAU
COLLÉGIAL PUBLIC ET ALLOCATIONS (M\$)¹⁷



- En 2018-2019, le déficit de maintien d'actifs était comparable aux allocations destinées à l'entretien et à la remise en état des infrastructures. Depuis, l'écart ne fait que se creuser, avec un déficit de maintien d'actifs qui a bondi de 393 % et des allocations qui ont fondu de 45 % durant cette même période.
- Afin de prévenir l'aggravation du déficit de maintien d'actifs, il est recommandé d'allouer annuellement pour la réfection l'équivalent de 2 %¹⁸ de la valeur de remplacement des immeubles. Ce taux se situe actuellement à 0,4 %.

Objectifs

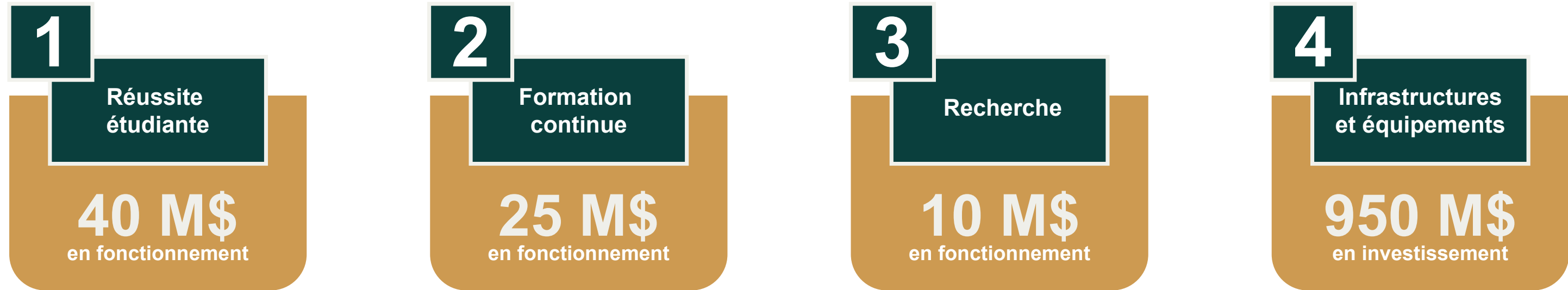
- Permettre aux collèges de répondre pleinement à leurs obligations en matière de santé et de sécurité.
- Offrir aux cégeps la capacité de se doter d'équipements pédagogiques modernes, à la hauteur de l'évolution technologique et des besoins de la société, notamment pour les actualisations de programmes tels que **Soins infirmiers**, **Techniques d'inhalothérapie** et **les programmes d'études en génie**.
- Garantir à la population étudiante des environnements d'apprentissage adéquats, stimulants, attractifs et sécuritaires.
- Assurer l'entretien et la mise à niveau des infrastructures pour préserver un environnement d'apprentissage de qualité.
- Répondre aux besoins grandissants en matière d'équipements et d'infrastructures technologiques et numériques, ainsi qu'en matière d'intégration d'outils liés à l'intelligence artificielle.
- Financer adéquatement l'entretien et le renouvellement des infrastructures et des équipements de recherche.

Mesures à déployer

- Maintenir adéquatement le parc immobilier des cégeps à travers le financement des allocations normalisées d'investissement (réfection, transformation, résorption du déficit de maintien d'actifs)
 - Allouer le financement annuel recommandé pour la réfection, soit l'équivalent de 2 % de la valeur de remplacement des immeubles : **200 M\$**
 - Allouer le financement nécessaire à la résorption du déficit d'entretien cumulé : **675 M\$**
- Financer la totalité des besoins liés au mobilier et aux équipements en ressources informationnelles et en ressources matérielles : **75 M\$**

C

onclusion - Les priorités des 48 cégeps



Total des demandes de financement en fonctionnement : **75 M\$**

Total des demandes de financement en investissement : **950 M\$**

- Les services offerts à la population étudiante nécessitent minimalement que le gouvernement assume la totalité des coûts relatifs à la rémunération du personnel et à la croissance de la population étudiante pour l'année à venir.
- La rapidité actuelle des changements, notamment ceux liés au marché du travail, exige un réseau collégial public capable d'anticiper et d'adapter rapidement ses formations, ses équipements et son soutien aux étudiants.
- Dans un souci d'optimisation des ressources et d'une meilleure prévisibilité, le réseau collégial souhaite que le financement soit attribué dans les paramètres de base du modèle de financement des cégeps.
- Dans le cadre du chantier gouvernemental sur l'efficacité de l'État, le réseau collégial est disposé à travailler avec les instances gouvernementales afin d'optimiser les processus administratifs et de recentrer les ressources sur la réussite et le développement des compétences au bénéfice des étudiantes et étudiants.

Ensemble, donnons-nous les moyens d'agir efficacement au service du développement économique, social et culturel du Québec.

- ¹ KPMG-SECOR, La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie, novembre 2014. Mise à jour par la Fédération des cégeps en 2023.
- ² Fédération des cégeps, Données colligées par la Fédération des cégeps à partir des données du MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 16 février 2025. Les données de l'année 2024-2025 sont provisoires.
- ³ Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, Prévisions de l'effectif étudiant au collégial 2025-2034, 2025.
- ⁴ Ministère de l'Enseignement Supérieur, Allocation initiale des cégeps 2025-2026, mai 2025.
- ⁵ Ministère de l'Enseignement supérieur, Rapport annuel de gestion 2024-2025, Octobre 2025.
- ⁶ Fédération des cégeps, Données colligées par la Fédération des cégeps à partir des données du MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 16 février 2025. Les données sont celles de la session d'automne. Les données de l'année 2024 sont provisoires.
- ⁷ La Presse, Insécurité alimentaire au cégep, près d'un élève sur deux touché, 18 février 2025;
<https://www.lapresse.ca/actualites/education/la-faim-guette-les-cegepiens/2025-02-18/insecurite-alimentaire-au-cegep-pres-d-un-eleve-sur-deux-touche.php>
- ⁸ Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le marché de l'habitation - Rapport sur le marché locatif, Janvier 2024.
- ⁹ Sondage mené par le Comité consultatif sur l'aide financière aux études (CCAFE) du ministère de l'Enseignement supérieur, Septembre 2025, données préliminaires.
- ¹⁰ Fédération des cégeps, Données colligées par la Fédération des cégeps à partir des données du MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 16 février 2025. Les données de l'année 2024-2025 sont provisoires.
- ¹¹ Statistique Canada. Tableau 14-10-0374-01, Emploi et taux de chômage, données mensuelles non désaisonnalisées, Octobre 2025.
- ¹² Emploi-Québec, État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes - édition 2024, 2025.
- ¹³ Tahsin Mehdi, René Morissette. Estimations expérimentales de l'exposition professionnelle potentielle à l'intelligence artificielle au Canada, Statistique Canada, 2024.
- ¹⁴ Ministère de l'Économie et de l'Innovation, Stratégie québécoise d'investissement en innovation 2022-2027, 2022.
- ¹⁵ Gouvernement du Québec, Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures 2024-2025, 2024. En bon état signifie une cote d'état A, B ou C. Le déficit de maintien d'actifs de l'année 2025-2026 correspond à la même valeur que 2024-2025, puisque la valeur n'a pas été actualisée dans le plus récent PAGI.
- ¹⁶ Ministère de l'Enseignement supérieur, Manuel du MAOB des cégeps 2023-2024, 2023. Le parc dédié aux équipements fait référence au MAOB des cégeps.
- ¹⁷ Gouvernement du Québec, Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures 2024-2025, 2024 et Allocations du ministère de l'Enseignement supérieur. Les allocations font référence aux allocations normalisées de réfection, de transformation et de résorption du déficit de maintien d'actifs. Le déficit de maintien d'actifs de l'année 2025-2026 correspond à la même valeur que 2024-2025, puisque la valeur n'a pas été actualisée dans le plus récent PAGI.
- ¹⁸ Jean-Pascal Foucault, Guy Leclerc. Le tableau de bord MAESTRO pour la gestion des installations, Presses internationales polytechniques, 2023.